



COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 11 FEVRIER 2016 A 20 HEURES

Date de convocation : 4 février 2016

Le jeudi 11 février 2016 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : les 26 conseillers municipaux suivants

M. Jean-Paul LYONNET, Maire,

Mme Béatrice LAURENT BARDON - M. Jean-Pierre GIRAUDON –
Mme Elisabeth MAITRE DUPLAIN – M. Laurent GOYO –
Mme Christelle MICHEL-DELEAGE – M. Florian CHAPUIS –
Mme Françoise DUMOND – M. Cyril FAURE, adjoints

Mme Anne-Marie BONNEFOY-BUFARD – M. Pierre ETEOCLE –
M. Gilles LAURANSON – M. Laurent CAPPY -M. Luc JAMON –
Mme Christine PETIOT – Mme Fabienne GOUY-BONNEVIALLE -
Mme Sandrine CHAUSSINAND – M. Vincent DECROIX –
Mme Sonia BENVENUTO -DECHAUX – Mme Marie-Claire THEILLIERE -
M. Mathieu FREYSSINET-PEYRARD – M. Calogero GIUNTA –
M. Gérard MICHELON – M. Robert VALOUR –
M. Yvan CHALAMET – Mme Valérie MASSON-COLOMBET

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 3 conseillers municipaux suivants :

Mme Annie MANGIARACINA qui avait donné pouvoir à M. Robert VALOUR
Mme Claire MACIEL qui avait donné pouvoir à M. Yvan CHALAMET
M. Franck RONZE qui avait donné pouvoir à Mme Christine PETIOT

Madame Elisabeth MAITRE DUPLAIN a été élue secrétaire de séance.

Directrice Générale des Services et secrétariat : Mme C. COSTECHAREYRE - Mme M-J. GRANGER

Public : 3 personnes

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal, le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2016 qui est adopté à l'unanimité, sur 29 votants.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises depuis ladite séance. Aucune observation n'est formulée à leur sujet.

Puis, il est passé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour dont les rapports ont été transmis à chaque conseiller municipal à l'appui de sa convocation à la présente réunion.

.../...

1) Rapport sur les orientations budgétaires

En application de la législation en vigueur, un débat d'orientation budgétaire doit précéder le vote du budget primitif.

Un document a été établi, pour ce faire, et a été joint à la convocation à la présente séance. Celui-ci rappelle, en préambule, le contexte économique mondial, national actuel, comporte une analyse rétrospective de la situation de la collectivité et pour finir, expose les principales évolutions budgétaires envisagées pour l'année 2016 au niveau du budget principal et des divers budgets annexes (services de l'eau, de l'assainissement, cinéma, saison culturelle 2015-2016, vente de caveaux, zone de services du Mazel).

Monsieur le Maire invite Monsieur Florian CHAPUIS, adjoint délégué aux Finances, à commenter les diverses informations données par ce document de synthèse.

Monsieur Florian CHAPUIS remercie tout d'abord les services administratifs municipaux et plus particulièrement, Madame Catherine COSTECHAREYRE, Directrice Générale des Services, Monsieur Olivier DUBOEUF, Directeur Général Adjoint ainsi que les agents du service de la comptabilité pour leur implication dans l'élaboration de ce rapport.

Puis, il en commente le contenu au vu de la projection qui en est faite aux élus en cours de séance.

En ce qui concerne la conjoncture économique, elle reste difficile avec une croissance mondiale estimée à + 3,4 % pour 2016. Pour la zone euro, la croissance s'établirait, quant à elle, à + 1,7 %. Sur le plan national, la croissance annuelle connue en 2015 se confirmerait timidement. Le taux de croissance du PIB escompté s'établirait à 1,4 % en 2016 et 1,6 % en 2017. Néanmoins, l'investissement public reste négatif, ce qui s'explique principalement par la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat en faveur des collectivités territoriales. Le chômage reste ciblé à un taux de 10 %, établi par référence à la population active.

Monsieur Florian CHAPUIS retrace ensuite les importantes réformes administratives qui sont intervenues sur le plan national, en 2015 à savoir, notamment :

- . la nouvelle carte des régions définie par la loi du 16 janvier 2015
- . la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE).

Quant à la réforme, initiée en 2015, de la dotation forfaitaire des communes, de la DGF des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ainsi que des dotations communales de péréquation (DSU, DSR et DNP), sa mise en œuvre serait reportée à 2017.

Il est à souligner les deux dispositions législatives suivantes qui généreront un gain de recettes certain pour les finances communales, à savoir :

- l'éligibilité au FCTVA voit son champ d'application élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016,
- la revalorisation de 1% des valeurs locatives cadastrales 2016.

.../...

Ce contexte conjoncturel précisé, Monsieur Florian CHAPUIS procède ensuite à une analyse rétrospective de la gestion communale qui laisse apparaître :

. qu'entre 2014 et 2015, les recettes et les dépenses de gestion ont diminué respectivement de 0,87 % et de 3,36 %. Il est à noter que :

- sur cette période, les charges de personnel ont baissé de 1 % environ. Celles à caractère général ont été réduites de 7 % environ. Il remercie les efforts effectués par l'ensemble des services.

- que les subventions aux associations qui sont des charges de gestion courante, ont sensiblement été abaissées ces dernières années, s'établissant à 271 k€ en 2015

. qu'en 2015, l'ensemble des dotations de l'Etat ont représenté 1 807 k€ contre 1 944 k€ en 2014 et 2 028 k€ en 2013. Cette perte de recettes devrait atteindre sur la période 2013/2017, une valeur de l'ordre de 530 k€ ;

. que le produit de la fiscalité directe locale a enregistré des progressions dynamiques entre 2011 et 2015, de l'ordre de + 3,6 % par an en moyenne, malgré une non-augmentation des taux. Cette valorisation s'explique d'une part, par la revalorisation annuelle des bases par la loi de finances et d'autre part, par l'évolution physique de l'assiette des taxes d'habitation et foncières constatée sur la période précitée,

. que la taxe additionnelle aux droits de mutation a généré pour 2015 un produit inférieur à celui de 2014 en passant de 221 108 € à 164 583 € sur ces deux exercices ; cette baisse s'expliquant principalement par le retard pris par l'administration de l'Etat en charge de l'enregistrement des actes.

L'épargne de gestion qui représente la différence constatée entre les recettes et les charges courantes, s'est établie en 2015 à 1 950 k€, atteignant ainsi une valeur sensiblement identique à celle enregistrée en 2013. Quant à l'épargne nette, elle est stable avec une valeur de l'ordre de 660 k€ pour 2015. Elle permet de conserver encore une capacité d'autofinancement des investissements. Les pertes de changes sur les emprunts en francs suisse alourdissent le poids de la dette. Elles devraient atteindre 1,4 millions d'euros à l'horizon 2027. Une réflexion conduite en collaboration avec DEXIA et portant sur une éventuelle renégociation de ceux-ci est en cours depuis plus d'une année. Pour l'heure, il est difficile de se positionner en la matière au vu du coût estimé d'une renégociation qui, ciblée sur 10 ans, s'élèverait à 1,7 millions d'euros environ.

Monsieur Florian CHAPUIS rappelle alors la volonté municipale de poursuivre une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement et de préserver au mieux la capacité d'autofinancement de la commune afin de lui permettre de continuer à maintenir un niveau important d'investissements. L'objectif recherché est de limiter le recours aux emprunts nouveaux et si possible, en ce qui concerne le budget principal 2016, de ne pas emprunter et de ne pas augmenter les taux des taxes d'habitations et foncières.

Il précise que l'analyse d'ensemble de la situation financière de la commune permet de cibler le ratio de solvabilité à 8,1 ans pour 2016. Le résultat de clôture du budget principal au compte administratif 2015, est estimé à 1 193 143 €.

Monsieur Florian CHAPUIS aborde ensuite les perspectives budgétaires à développer durant la mandature. Il relate ainsi :

- que la politique d'investissement devra être poursuivie pour permettre le développement de la commune, tant au niveau du secteur public que du secteur privé. Le plan pluriannuel des équipements, prévu de 2014 à 2019, comporterait un ensemble d'investissements estimés à 10 500 000 € avec un financement qui resterait basé sur un recours à l'emprunt limité à 3 millions d'euros. Il est également opportun de souligner ici que ce programme pluriannuel serait

autofinancé à hauteur de 2 707 000 € ; le reste de la dépense étant couvert par les ressources usuelles (les subventions, le FCTVA, les TAM, le fonds de roulement).

- que l'objectif majeur est de maintenir une situation financière saine. Pour cela, la stratégie financière repose sur un redimensionnement du budget de fonctionnement, sur une stabilité des taux de fiscalité sur les ménages ainsi que sur une politique de maîtrise de l'endettement à maintenir.

Ces principes étant rappelés, l'adjoint dresse les principales tendances du budget primitif 2016, telles que celles-ci se dégagent à ce jour de l'évolution prévisionnelle des éléments conjoncturels évoqués.

- En ce qui concerne la section de fonctionnement :

. les recettes devraient progresser de 82 000 € environ, soit de l'ordre de 1 %, et ce, malgré la baisse des dotations de l'Etat de 158 000 €. Il est à noter qu'heureusement, celle-ci sera compensée par la reprise du reliquat d'une provision constituée sur le budget de l'eau, d'un montant de 180 000 €. En effet, lors de la création du SYMPAE., une provision de 310 000 € environ pour la participation de la collectivité au financement des équipements syndicaux, avait été constituée au niveau dudit budget annexe. Celle-ci ayant été partiellement reprise lors d'exercices précédents et le SYMPAE ayant réalisé le programme de travaux prévus lors de sa constitution, il apparaît opportun, sur conseil du trésorier municipal, que le reliquat évoqué de 180 000 € soit reversé au budget principal.

. les dépenses, quant à elles, augmenteraient de 112 000 € (soit + 1,4 %). L'effet « ciseaux » constaté du fait d'une hausse des dépenses supérieure à celle des recettes, resterait néanmoins peu marqué puisque l'écart apparaissant en la matière serait de 30 000 € environ. L'évolution dont il s'agit serait principalement marquée par l'augmentation des charges de personnel de plus de 100 000 € par rapport à 2015. Au niveau de ce chapitre budgétaire, il est souligné que le solde net se dégageant des créations et des suppressions de postes serait, au minimum, de - 1 poste au titre de l'exercice considéré. Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire relative aux subventions aux associations sera stabilisée au montant de celle de 2015 ; étant ici précisé que celle-ci avait été abaissée l'an dernier de 5% environ. Ce même principe de stabilité serait appliqué en ce qui concerne la participation du budget principal aux budgets du CCAS et de la saison culturelle.

- En ce qui concerne la section d'investissement :

. les opérations d'équipement prévues pour 2016 représenteraient un montant estimatif de 2 200 000 € environ (hors restes à réaliser) au rang desquelles figuraient celles-citées ci-après :

. 108 - aménagement des allées du château pour 770 000 € environ,

. 20 – équipements sportifs et divers pour 475 200 € environ (dont les vestiaires du foot, du rugby et la mise en place d'un rideau de séparation entre les tennis et le mur d'escalade),

. 33 – grands travaux de voirie pour 370 000 €,

. 18 – équipements des services techniques pour 122 500 €,

. 110 – programme d'accessibilité des bâtiments communaux pour 96 000 €,

. 30 – aménagements divers pour 92 400 € (englobant la participation de la commune aux travaux d'aménagement d'un giratoire sur le CD 44),

. 11 – réparation des bâtiments communaux pour 73 200 € (dont un crédit de 13 000 € prévu pour la mise aux normes du bâtiment de Beauvoir). Monsieur le Maire intervient pour préciser que l'étanchéité du gymnase du centre-ville devra également faire l'objet d'une inscription de crédits sur les exercices 2016 – 2017.

. 111 – mairie annexe pour 61 200 €. Cet investissement concerne la contribution de la commune au coût des travaux d'étanchéité à conduire sur la toiture du bâtiment situé « 15 – 17 av. de la Libération » dans lequel la collectivité est copropriétaire de locaux (abritant notamment le CCAS, les services de la vie associative, de la communication..).

Le financement de ces investissements serait réalisé par :

. tout d'abord, un autofinancement stable,

.../...

- . le produit de cessions immobilières pour environ 145 000 € ; étant ici précisé que seules les transactions pouvant aboutir de manière certaine sur l'exercice 2016, ont été inscrites. Il s'agit de la vente d'un terrain communal à l'association OVIVE au lieu-dit « le Garay de la Croix » et d'un autre tènement à la Société Bâtir et Loger, Av. Charles de Gaulle ;
- . les dotations pour un montant global prévu de 809 000 € (dont notamment 74 000 € au titre du FCTVA – 200 000 € au titre de la taxe d'aménagement – les réserves à hauteur de 435 000 €),
- . les subventions pour un montant attendu de 579 000 € (englobant l'aide de 361 000 € consentie par RTE dans le cadre du plan d'accompagnement du projet « 2 Loires », la subvention de 72 000 € environ pour le financement au titre de la DETR de l'aménagement des allées du Château et un fonds de concours communautaire de l'ordre de 140 000 €).

En l'état actuel des projections financières, la souscription d'un emprunt de 235 000 € s'avérerait nécessaire pour assurer l'équilibre budgétaire. Toutefois, eu égard aux subventions restant à encaisser et notamment au montant du fonds de concours communautaire qui devrait s'élever à un montant bien supérieur au crédit de 140 000 € ci-dessus visé qui a été volontairement limité aux subventions notifiées à ce jour, il ne devrait vraisemblablement pas y avoir de recours à l'emprunt pour 2016.

Monsieur le Maire donne ensuite une brève présentation de la situation budgétaire des budgets annexes.

En ce qui concerne le budget du service de l'eau, celui-ci présente un fonds de roulement final 2015 s'élevant à 618 000 € qui permettra d'autofinancer les programmes d'investissements 2016. Ceux-ci comprendront notamment :

- . le remplacement de la conduite « Chavanon-la Borie » : 1 200 000 €. Actuellement, cette opération n'en est qu'au stade de l'étude dont les conclusions permettront de déterminer l'emplacement à retenir pour le réservoir à mettre en place, le cas échéant.
- . la poursuite de la réhabilitation du réservoir de la Souchonne : 175 000 €.

En ce qui concerne le budget du service de l'assainissement, les résultats d'exécution du budget font apparaître un crédit négatif de 68 495 € au niveau des restes à réaliser de la section d'investissement. Les programmes ont été réalisés à hauteur de 10,53 %. Le fonds de roulement final 2015 s'établit néanmoins à 766 463,51 €. Deux importants investissements sont prévus pour 2016, à savoir

- . la création d'un bassin de stockage et de restitution du « Pinet » : 742 300 €
- . l'aménagement d'une station à filtre planté de roseaux d'un montant estimatif de 675 000 € environ (seulement 30 % de ce montant serait inscrit au budget primitif 2016).

Monsieur Cyril FAURE, adjoint délégué aux services de l'eau et de l'assainissement, précise que l'opération de réhabilitation des réservoirs « de tête » et des unités de pompage de la Borie se termine puisque le procès-verbal de réception des travaux devrait être dressé prochainement. Quant au renforcement de la conduite de « Chavanon – la Borie », il s'agit là d'un important projet eu égard aux longueurs de canalisations à remplacer qu'il comporte. Il vise à renforcer l'alimentation de la zone de Chavanon et surtout la défense incendie sur ce secteur. Un réservoir intermédiaire pourrait éventuellement être créé dans le cadre de ce programme. Pour ce qui est du service de l'assainissement, celui-ci verrait la mise en route de deux importants investissements, à savoir :

- . le BSR du Pinet qui permettrait de collecter dans un bassin de 400 m³ de volume, les effluents arrivant du centre-ville. Cet ouvrage représenterait à lui seul un coût d'environ 575 000 €, s'expliquant notamment par la complexité des équipements qu'il comporterait (les automatismes de surveillance des débits et du temps de fonctionnement, une télétransmission en cas de problèmes, un abri technique pour accueillir un dégrilleur-dessableur, un groupe de pompage) Une canalisation

de transfert technique allant du BSR du Pinet jusqu'à peu près la miellerie du Pinet, soit 450 m environ, serait également mise en place dans le cadre de cette opération. Celle-ci permettrait de reprendre tout le réseau humide de ce secteur, de créer un réseau séparatif. La réhabilitation du réseau d'eau potable pourrait également intervenir sur son passage. Quant à la station à filtre planté de roseaux, elle viendrait en remplacement de celle actuellement présente à la Rivoire qui est devenue obsolète au fil du temps. Le nouveau système de traitement projeté sera inodore, écologique et ne produira pas de boues. C'est un système de phyto-épuration faisant intervenir plusieurs bassins de dégradation des substrats.

En ce qui concerne le budget du cinéma, Monsieur Florian CHAPUIS expose que les produits réels d'exploitation ont décliné (de 14,45 %) en 2015 par rapport à ceux de 2014, en raison :

- . d'une baisse de la recette générée par les entrées passant de 333 096 € à 305 229 € du fait d'une part de la diminution de la fréquentation du cinéma et d'autre part, de la mise en place en 2015 du tarif de 4 € « pour les jeunes » ;
- . du non-versement de la subvention annuelle du CNC d'un montant de 12 000 € qui est reportée sur 2016.

Le fonds de roulement final 2015 est de – 7265,01 € (contre 34 509,43 € en 2014).

Le budget annexe de la saison culturelle malgré la baisse de la participation du budget principal de 1 500 € environ en 2015, a réussi à terminer avec un résultat de clôture de 5 336,10 €, ce qui dénote une très bonne gestion.

Le budget annexe « vente de caveaux » présente un résultat de clôture 2015 de – 8 501,23 € qui est en amélioration par rapport à celui de 2014 qui ressortait à – 37 100,17 €. Cette situation s'explique principalement par le produit généré par la vente de caveaux, de cavurnes et de boîtes durant l'exercice 2015. Les investissements conduits par le passé au niveau du cimetière communal continuent à grever les résultats budgétaires. Néanmoins, ce déficit se réduit. En 2016, il devrait revenir à l'équilibre. Monsieur le Maire précise qu'au 1^{er} janvier 2016, il reste à vendre 13 caveaux de 6 places, 15 caveaux de 2 places, 15 cavurnes, 18 colombariums.

Le budget annexe de la zone de services du Mazel comporte un résultat de clôture 2015 de – 244 064,43 €. Monsieur Florian CHAPUIS précise que cette situation déficitaire perdurera tant que la totalité des lots ne sera pas vendue. Deux nouvelles ventes de terrains devraient intervenir sur cette zone en 2016. Le coût total des aménagements de ce lotissement est estimé à 932 873 € dont 788 316 € de travaux déjà réalisés. La vente d'un nouveau lot, en sus des deux pressentis pour 2016, sera suffisante pour conduire à l'équilibre de cette opération.

A l'issue de l'exposé ainsi réalisé, un débat s'instaure entre les conseillers municipaux.

Monsieur Robert VALOUR prend la parole. La zone d'activités de services « les Terrasses du Mazel » présente une certaine attractivité auprès de porteurs de projets. Les informations chiffrées, apportées précédemment sur celle-ci, sont intéressantes et conduisent à envisager que cette opération dégagera, à terme, un léger bénéfice. En ce qui concerne le budget du service de l'assainissement, les diagnostics réalisés par le passé ont abouti sur des projets, ce qui est tout à fait satisfaisant. Ceci étant souligné, Monsieur Robert VALOUR constate que, certes, le budget est un outil au service d'une politique. Il est nécessaire à la mise en œuvre de celle-ci mais doit cependant être complété par d'autres réflexions : quels sont les besoins des monistroliens aujourd'hui ? Quels sont les secteurs où des priorités doivent être dégagées ? Certes, Monsieur Florian CHAPUIS a souligné la difficulté à établir des plans pluriannuels. Toutefois, l'erreur serait de ne pas en faire d'autant qu'il est possible de les amender les exercices suivants. Monsieur Robert VALOUR constate ainsi, avec satisfaction, qu'une telle programmation est esquissée, cette année, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire et s'étale jusqu'en 2019. Un certain nombre

d'investissements y sont cités mais quelles seront les priorités à retenir parmi ceux-ci en faveur des monistroliens, pour les 4 ans à venir ? La plupart de ceux prévus pour « 2016 » étaient déjà programmés en 2015. Lors de la présentation budgétaire, il a été évoqué la nécessité de soutenir l'investissement, ce à quoi il adhère. Mais, il y en a peu, donc ce ne sera pas exceptionnel. Par ailleurs, il faut arrêter d'évoquer les baisses des dotations de l'Etat. Ce paramètre doit être intégré maintenant. Selon lui, les difficultés de circulation préoccupent davantage les monistroliens. Ses colistiers et lui-même avaient, dans le cadre de l'aménagement de la place Maréchal Noël de Jourda de Vaux essayé de solutionner le problème des bus scolaires. Ce dernier persiste aujourd'hui au niveau de l'avenue de la Libération. L'achat du bâtiment contigu à la mairie devrait permettre d'améliorer cette situation. La création de la voie de liaison entre « le Prince et les Ages » projetée par ses colistiers et lui-même a été exclue du programme des futurs investissements à réaliser. Elle devrait, à son avis, redevenir une préoccupation. Il y a erreur à ne pas vouloir s'occuper du problème de la circulation. Ceci dit, la CAF envisagée en 2017 – 2018 – 2019 sera quasiment nulle. Certes, le rôle des élus est effectivement de constater les baisses des dotations mais de trouver des solutions pour y remédier. La proposition de la majorité municipale est de réduire les charges à caractère général (chapitre 011) mais poursuivre dans cette voie aura des répercussions, à terme, sur le fonctionnement du service municipal. Dans ce contexte, ses colistiers et lui-même souhaitent formuler quelques suggestions, à savoir :

- . les subventions aux associations ont été diminuées de 5 %, l'an passé. Selon eux, il conviendrait de mettre en œuvre des réductions plus ciblées qui s'établiraient en fonction de la nature et de la situation financière de ces organismes. Cela nécessite bien entendu un travail de fond, à l'instar de ce qui a été mis en place au niveau de l'OMS ;

- . la commune de MONISTROL sur LOIRE dispose d'un patrimoine immobilier important. La mairie comporte deux annexes. Un crédit de l'ordre de 60 000 € doit être budgétisé pour la réfection de l'une d'entre elles. Un regroupement des services serait source d'économies ;

- . Pour ce qui est de l'espace Beauvoir, celui-ci avait au départ une vocation essentiellement touristique. A l'heure du rapprochement projeté des communautés de communes « les Marches du Velay » et « Rochebaron à Chalencon », le devenir de ce bâtiment devrait, lui semble-t-il, faire l'objet d'une véritable réflexion à l'échelon intercommunal ;

- . En ce qui concerne la DGF, Monsieur Robert VALOUR a retenu, lors de l'exposé donné par Monsieur Florian CHAPUIS, que les communes bourgs-centre bénéficieraient de dotations complémentaires. A ce jour, la collectivité n'en a pas encore bénéficiées. Il espère que cette disposition sera bien reprise dans le cadre de la réforme de la DGF ;

- . L'adjoint délégué aux finances a indiqué, par ailleurs, que le taux d'imposition des monistroliens à la taxe d'habitation était plus élevé que celui appliqué aux contribuables des communes voisines. Monsieur Robert VALOUR préconise, en conséquence, que des tarifications différentes soient appliquées pour la fréquentation des structures municipales, selon que l'utilisateur est domicilié ou non sur le territoire communal ;

- . D'autres mesures pourraient également être envisagées comme l'extinction de l'éclairage municipal durant certaines heures nocturnes, la baisse des indemnités de fonctions des élus.

La gestion d'une commune requiert une certaine anticipation des mesures à prendre. Par cette intervention, ses colistiers et lui-même se veulent d'être constructifs et de préparer le développement de la commune.

Monsieur Gérard MICHELON met en évidence une erreur qu'il a relevée dans les chiffres énoncés. Dans les prévisions de financement des investissements, il est noté 2 700 000 € d'autofinancement alors que l'addition des chiffres présentés, laisserait apparaître un montant moindre de 2 350 000 €, soit une différence de 350 000 €.

.../...

Monsieur le Maire lui indique, en réponse, que la synthèse présentée dans le cadre du présent débat d'orientation budgétaire se voulait de donner le maximum d'informations possibles. Il est concevable que des erreurs aient pu s'y glisser. Ceci étant dit, il indique que le regroupement des services administratifs municipaux est également une de ses préoccupations. Il cite l'acquisition faite aux Consorts DIGONNET de leur bâtiment jouxtant celui de l'hôtel de ville. La réflexion de l'aménagement à conduire sur ce secteur est en cours et se poursuivra vraisemblablement par une étude d'urbanisme dont l'objet porterait sur l'aménagement de la place du 19 mars 1962. Un architecte a, du reste, été contacté pour recenser les besoins ayant trait à l'agrandissement de la mairie, à l'aménagement de la place du 19 mars 1962 et à la problématique de la circulation au niveau de l'Avenue de la Libération, en particulier liée aux cars. Monsieur le Maire ne souhaite pas revenir sur la création de la voirie de liaison « le Prince – Av. de la Catalogne » projetée sous la précédente mandature. Les conclusions des études n'étaient pas probantes quant à l'amélioration du trafic routier en agglomération qui serait générée par cette nouvelle voirie et notamment au niveau du carrefour des droits de l'homme. La problématique de la circulation reste une préoccupation communale comme le démontre, du reste, la participation de la collectivité à l'agencement d'un giratoire sur le RD 44, au niveau des bretelles d'accès de la R.N.88 au lieu-dit « la Borie ». Actuellement, les cars des Ets GOUNON traversent le centre-ville. Le projet de rond-point sus-évoqué devrait avoir une incidence certaine à ce niveau et en général, sur l'ensemble du trafic routier. Monsieur le Maire en profite pour informer les élus présents qu'une étude ayant pour objet la RN 88 a été lancée sur le plan régional. Il en vient ensuite à l'espace Beauvoir. Compte-tenu d'une part, de la fin de la mise à disposition d'une partie de ces locaux au profit de l'internat du lycée public et d'autre part, des investissements lourds à y conduire vraisemblablement dans un proche avenir, Monsieur le Maire rejoint la suggestion formulée par Monsieur Robert VALOUR. Une réflexion s'impose, en effet, à l'échelon intercommunal afin de décider du devenir de ce bâtiment dont l'affectation initiale était le tourisme.

Monsieur Luc JAMON prend à son tour la parole. Il souligne, en préambule, que l'intervention de Monsieur Robert VALOUR lui apparaît plutôt positive. La programmation de projets pour l'avenir nécessite de disposer, au préalable, d'une situation financière saine. Il rappelle la politique municipale se voulant d'investir dans la limite de ses moyens et de satisfaire le double objectif de ne pas augmenter les impôts locaux et ne pas endetter la commune. Il lui paraît important que la rétrospective financière présentée en ce début de séance par Monsieur Florian CHAPUIS soit régulièrement faite dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Pour la première fois, en 2015, les charges générales ont baissé et ce, sans aucune restriction des services à la population. Il tenait à le souligner. En ce qui concerne la réduction à opérer sur les subventions à venir aux associations, il souhaiterait que la suggestion faite à ce sujet par Monsieur Robert VALOUR, soit complétée par les modalités de mise en œuvre de celle-ci. Toute proposition constructible se doit d'énoncer clairement les mesures qu'elle prévoit. Monsieur Luc JAMON aborde ensuite le domaine de l'intercommunalité. Il met en évidence la progression du soutien sur le plan intercommunal des investissements des collectivités avec l'octroi à leur profit de fonds de concours établis en fonction de leur population. Il faut rester vigilant sur l'impact notamment financier des compétences à transférer à l'intercommunalité et attendre de connaître si la fusion des deux communautés de communes citées ci-avant aura effectivement lieu pour tenir la réflexion suggérée en matière de tourisme. La communauté de communes peut, certes, progresser dans son intégration et dans ses actions en faveur de l'ensemble des communes. Il s'agit là d'un enjeu à conduire.

Monsieur Florian CHAPUIS souligne que le document présentant les orientations budgétaires 2016 dont chaque élu a reçu communication préalablement à la présente réunion, comporte bien, en page 27, une programmation pluriannuelle des investissements pour la période 2014 à 2019. Il note que l'intervention de Monsieur Robert VALOUR comporte des suggestions. Toutefois, il l'invite, pour l'avenir, à établir une démarche encore plus constructive en présentant une contre-proposition de

budget, précisant notamment ses objectifs en matière, par exemple, de charges de personnel, d'imposition aux taxes foncières et d'habitation, d'attribution de subventions aux associations, ainsi qu'au niveau des investissements supplémentaires à prévoir avec leur mode de financement. En ce qui concerne la réduction des indemnités de fonctions des élus, cette démarche présente un caractère très démagogique. Quelle est la proposition de Monsieur VALOUR à ce sujet ? Une baisse de 10 % représenterait une économie annuelle de 12 000 €. Monsieur Florian CHAPUIS en profite pour souligner l'effort important conduit par l'équipe municipale actuelle pour réduire considérablement les dépenses « de fêtes et cérémonie » notamment au niveau des frais de « bouche » et de communication des élus. Par ailleurs, aucune dépense pour déplacement d'élus n'a été budgétisée jusqu'à présent sous leur mandature.

Monsieur Gérard MICHELON constate avec satisfaction que la Municipalité actuelle poursuit la politique qu'eux-mêmes avaient initiée en matière de réduction des charges liées aux « fêtes et cérémonies ». En effet, lors de leur prise de fonctions, ce chapitre s'élevait à 80 000 € environ. Il n'était plus que 60 000 € environ à la fin de leur mandature. Au niveau des charges à caractère général, il a été souligné l'aléa conjoncturel marquant le chapitre 011 et par déduction, expliquant la baisse des dépenses en matière de petites fournitures d'équipements et de fournitures de voirie, d'un montant de l'ordre de 98 000 € entre 2014 et 2015 pour ces deux lignes budgétaires.

Monsieur Florian CHAPUIS apporte la correction suivante. L'aléa conjoncturel ne peut être évoqué pour justifier la réduction des dépenses de gestion s'élevant à environ 259 000 € entre 2014 et 2015. La forte diminution des crédits du chapitre 011 constatée entre ces deux exercices, n'est pas le seul fait de la conjoncture. Certes, cette cause peut être évoquée au niveau de l'augmentation du poste « énergie », sur cette période, de plus 30 000 €. Mais en ce qui concerne la baisse des crédits en matière de fournitures de petit équipement et de voirie au niveau du centre technique municipal, la baisse évoquée d'environ 100 000 € s'explique principalement par les orientations politiques conduites à ce niveau. Celles-ci se sont portées sur des prestations nécessitant moins de consommations de matériel.

Monsieur Gérard MICHELON souligne qu'il est opportun de replacer les chiffres dans leur contexte. Il prend l'exemple du fonds de roulement. Celui-ci est de l'ordre de 1 200 000 € pour 2015 contre environ 220 000 € en 2014. Sur ce même exercice 2015, 1 200 000 € d'investissements ont été réalisés alors qu'un crédit de 1 800 000 € avait été voté à ce titre, sans compter les 530 000 € de restes à réaliser. Il apparaît ainsi que 50 % des investissements n'ont pas abouti alors qu'ils avaient été budgétés.

Monsieur Jean-Pierre GIRAUDON s'exprime, à son tour, sur la problématique de la circulation en agglomération. Certes, celle-ci n'est pas totalement satisfaisante mais les difficultés de trafic se rencontrent de manière ponctuelle, à certains moments de la journée. La Municipalité souhaite agir dans ce domaine en améliorant notamment les arrêts de bus sur l'avenue de la Libération. En ce qui concerne la voie de liaison, de prime abord, il n'était pas opposé à sa réalisation. Cependant, les conclusions de l'étude portant sur la dynamique de la circulation l'ont conduit à changer d'avis en lui procurant des doutes sur l'efficacité du projet évoqué. Ce dernier ne résoudrait pas toutes les difficultés alors qu'il présenterait un coût élevé de l'ordre de un million d'euros. Par ailleurs, divers emplacements réservés ont été inscrits au Plan Local d'Urbanisme pour des aménagements de dessertes. Ces inscriptions sont anciennes. Par suite de l'évolution de la commune, il lui apparaît opportun de lancer une réflexion afin de redéfinir ceux-ci.

.../...

Madame Béatrice LAURENT BARDON relate qu'en effet, les subventions octroyées en 2015 aux associations ont été minorées, dans leur ensemble, de 5 %. Pour cet exercice, la Municipalité a demandé aux clubs de préciser dans leur demande d'aide, le montant actuel de leurs disponibilités ou réserves financières. L'élue souhaiterait que les remarques émises en la matière par Monsieur Robert VALOUR s'accompagnent de propositions concrètes qui pourraient être soumises à la commission municipale qui se réunira le 8 mars prochain pour l'attribution de ces subventions.

Monsieur Robert VALOUR indique qu'il s'agit d'établir des priorités municipales, en la matière. Son intervention ne demandait pas à connaître les réserves des associations mais visait à déterminer un barème, une grille pour définir des critères d'attribution à l'instar de ce qui est pratiqué pour l'OMS.

Monsieur le Maire note la difficulté à mettre en place ce dispositif car bon nombre de facteurs seront à prendre en considération, comme notamment les mises à dispositions de locaux par la commune en faveur des associations.

Monsieur Mathieu FREYSSENET-PEYRARD souligne que l'analyse ponctuelle suggérée par Monsieur Robert VALOUR se fait déjà chaque année, lors de l'examen des demandes de subventions. Il lui apparaît difficile de transposer au niveau des associations culturelles et sociales, la grille actuellement en place pour les clubs relevant de l'OMS. En effet, ce dispositif sera difficile à adapter à des associations ne faisant pas appel généralement à des pratiquants, à des bénévoles. Il demande également à Monsieur Robert VALOUR d'établir des propositions concrètes, ciblant notamment les priorités à retenir dans ce domaine.

Monsieur Yvan CHALAMET en revient à une participation plus élevée à instaurer à l'encontre des adhérents extérieurs, tout en concevant que cette réflexion serait à lancer à l'échelon intercommunal.

Monsieur Luc JAMON lui précise que la mise en place de tarifs distincts entre les adhérents selon leur domiciliation ou non sur le territoire communal, ne relève pas de la compétence des associations. Il s'agit d'un choix politique.

Madame Valérie MASSON-COLOMBET constate que la grille mise en place au niveau de l'OMS pour l'octroi des subventions, donne entière satisfaction. D'autres critères d'attributions pourraient être définis en ce qui concerne les associations culturelles, sociales. Elle souhaiterait être associée à ce travail de réflexion.

L'assemblée prend acte de la tenue du présent débat d'orientation budgétaire.

2) Publication annuelle de la liste des marchés publics

En application de la réglementation en vigueur, il est donné connaissance au conseil municipal de la publication annuelle des marchés publics conclus en 2015 par la collectivité. L'assemblée prend acte de cette présentation.

3) Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Madame Béatrice LAURENT BARDON, adjointe déléguée au Personnel, présente les diverses modifications du tableau des effectifs du personnel communal à envisager à compter du 1^{er} mars 2016, à savoir la création :

- d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, catégorie C, suite à la demande de réintégration dans l'effectif communal d'un agent qui avait été placé en disponibilité pour convenances personnelles,
- d'un emploi de gardien de police municipale à temps complet, catégorie C, par suite du départ pour mutation d'un agent et de la réorganisation du service qui s'en est suivie.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les modifications préconisées du tableau des effectifs du personnel communal qui interviendront selon les modalités évoquées

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 22 H.20.

La parole est laissée à l'assistance. Aucun tiers ne souhaite intervenir.

Le Maire,



Jean-Paul LYONNET